

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017

Le 06 novembre 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2017

Présents Mmes COATTRENEC, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD.

Pouvoir : Mme DALLES donne pouvoir à M. HURE, Mme MULLER donne procuration à Mme KATAN.
M. ARMAND donne pouvoir à Mme MOSCA, M. BERENGER donne pouvoir à Mme PEYLIN.

Absent : Mme SCOLARI.

Le compte rendu de la séance du 9 octobre 2017 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur HURE Fabrice - adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire informe le Conseil de l'évolution de la situation au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Il rend compte du dernier communiqué de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant l'intoxication alimentaire survenu lors d'un repas livré par la société Vercors restauration. Il s'agirait d'un norovirus présent dans une salade. La société Vercors restauration poursuit ses recherches sur l'origine de la contamination.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 71/2017 : Acte modificatif N°1 au lot N°1 diverses vérifications périodiques réglementaires - MAPA vérifications périodiques réglementaires.

Décision 72/2017 : Missions de contrôle technique - Changement du système de chauffage de l'Eglise du bourg

Décision 73/2017 : Contrat de location Madame AFFRI.

Décision 74/2017 : Réalisation d'un cycle de tennis de table - Ecole élémentaire.

Décision 75/2017 : Acte modificatif N°1 au lot N°2 menuiseries extérieures aluminium MAPA isolation d'un demi-niveau du RDC de la Mairie.

Décision 76/2017 : Renonciation Droit de Prémption Urbain - Vente DROZE/BRETON-LEMESLE.

Décision 77/2017 : Contrat animation repas des aînés 2018 Mr LAUPIN.

Décision 78/2017 : MAPA reconnaissances géotechniques en vue de la réalisation d'un cheminement piéton, RD49 Route de Saint Aupre.

Délibération N° 84/2017 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : aménagement du centre du village.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de l'ensemble de cette opération est estimé à 693 968,83 € HT soit 832 762,60 € TTC.

Le planning de réalisation du projet s'étalera sur trois années (2018 à 2020).

Le Conseil Municipal ; Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux d'aménagement du cœur du village ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 85/2017 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
RENOVATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : rénovation de la Maison Pour Tous.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 232 800,00 € HT soit 279 360,00 € TTC.

Les travaux devraient être exécutés courant 2018.

Le Conseil Municipal ; Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 86/2017**DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI
POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public sur les hameaux du Sceyx, de la Charamelle, de la Faverge, sur le parking de la Poste et sur la Rue du Tram (au droit de la cour de la Mairie) programmés en 2017.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 3711,53 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générées par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ :

- la réalisation des travaux pour le projet de fourniture et pose d'horloges astronomiques d'un coût de 3711,53 € HT.

DEMANDE :

- que la commune de Saint Etienne de Crossey établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Délibération N° 87/2017**SEDI – CONVENTION TRIPARTITE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
CONSTRUCTION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE
DES COURTS DE TENNIS**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : développement de l'éclairage des 4 courts de tennis.

Le budget prévisionnel pour la mise en conformité du système d'éclairage des courts 1 et 2 est estimé à 41 638,00 € HT soit 49 965,60 € TTC.

Le budget prévisionnel pour l'installation d'un nouveau système d'éclairage pour les courts 3 et 4 est estimé à 39 745,00 € HT soit 47 694 € TTC.

Le Conseil Municipal ; Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux de construction et de mise en conformité des éclairages des courts de tennis,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 88/2017

TARIF POUR LES PERSONNES AUTORISEES A UTILISER LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE HORS MIS LES ENFANTS SCOLARISES SUR LA COMMUNE.

Vu la délibération 49/2009 précisant les personnes autorisées à utiliser les services du restaurant scolaire moyennant un ticket de cantine.

Vu la délibération 49/2015 tarif de la restauration et de la garderie scolaire pour l'année 2015-2016 prenant en compte le quotient familial.

Vu la délibération 70/2016 tarif de la restauration et de la garderie scolaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Vu l'avis de la commission scolaire.

Monsieur le Maire demande à ce que soit autorisées à utiliser le service de la restauration scolaire hors mis les enfants scolarisé sur la commune les personnes suivantes :

- Les élus
- Le personnel communal
- Le personnel enseignant de la commune
- Les parents d'élèves délégués de la commune

Le règlement du restaurant scolaire s'applique à ces personnes, le tarif appliqué sera le tarif pour un quotient compris entre 1000 et 1599 soit **4.45€** (coût du repas 3.45€ plus 1,00€ pour l'entretien des locaux et du matériel).
Après discussions et délibération à l'unanimité

- Les élus
- Le personnel communal
- Le personnel enseignant de la commune
- Les parents d'élèves délégués de la commune

Sont autorisés à utiliser le service de la restauration scolaire moyennant un coût de **4.45€**.

Délibération N° 89/2017

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE

Monsieur le Maire rappelle que le gymnase est utilisé régulièrement par les écoles ainsi que par de nombreuses associations.

Il est nécessaire d'établir un règlement intérieur du gymnase pour le bon fonctionnement de celui-ci

Ce règlement s'applique aux utilisateurs et définit les règles d'utilisations des locaux au niveau des horaires et dates, des critères de priorité et du planning d'utilisation de ceux-ci, les recommandations concernant le matériel utilisé, la capacité des locaux et les dégradations, les avaries et les réclamations. Sont spécifiés le coût d'utilisation, la responsabilité des utilisateurs, les mesures de sécurité, les consignes, la remise de badge, l'utilisation exceptionnelle des locaux. Il est indiqué également les sanctions en cas de non-observation du règlement.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du règlement intérieur du gymnase,

après délibération, à l'unanimité

Décide d'adopter le règlement intérieur du gymnase tel qu'il a été rédigé..

Délibération N° 90/2017**CONVENTION ANNUELLE D'OCCUPATION DU GYMNASE**

Monsieur le Maire rappelle que le gymnase est utilisé régulièrement par les écoles ainsi que par de nombreuses associations.

Il est nécessaire d'établir une convention annuelle pour définir les modalités d'occupation du gymnase par chaque utilisateur.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance de la convention d'occupation du gymnase,

après délibération, à l'unanimité

Approuve la convention d'occupation du gymnase.

Délibération N° 91/2017**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2017
AU BUDGET DU CCAS 2017**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

RAPPELLE que le Budget annexe 2017 du Centre Communal d'Action Sociale, a fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2017.

EXPOSE à l'assemblée que le Budget Primitif du CCAS 2017 fait état d'une subvention du budget principal de 12 300 €.

Cette subvention permet de financer le repas et les colis des aînés de la commune ainsi que des secours en argent ponctuels.

PROPOSE au vote de l'assemblée une subvention complémentaire de 1500 € en raison du déséquilibre financier constaté sur les repas livrés à domicile puisque le coût de livraison n'a pas été répercuté sur la facturation aux intéressés.

Le déficit constaté est de 4 687 euros épongé en partie par l'excédent de fonctionnement n-1. Une subvention complémentaire de 1500 € permettant de ne pas terminer l'exercice comptable 2017 avec un déficit.

Après discussion et délibération,

Le conseil municipal décide par 19 voix d'allouer une subvention de 1 500 € au Budget Primitif 2017 du CCAS. :

S'engage à inscrire cette somme de 1 500 € à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2017 du « budget principal ».

Délibération N° 92/2017**VIREMENT DE CREDIT N°08/2017**

Article 21533 opération 108 « ECLAIRAGE PUBLIC »

Les élus de la commune de Saint Etienne de Crossey, lors de la discussion budgétaire 2018 ont souhaité poursuivre l'installation de systèmes de coupure ou de programmation sur certains secteurs d'éclairage public en inscrivant la somme de 2000 Euros pour ces travaux au BP 2018.

La programmation de l'éclairage de la Rue du Tram est intervenue après le vote du budget, nécessitant de prévoir des crédits supplémentaires sur l'article.

Les devis pour équiper en horloges astronomiques les hameaux du Sceyx, de la Charamelle et la rue du Tram s'élèvent à 4099,43 Euros.

Il convient en conséquence d'augmenter les crédits de près de 2100€ à cet article, via le poste des dépenses imprévues.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2017 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION d'INVESTISSEMENT			
21533-108	Eclairage Public		2 100,00
020	Dépenses imprévues	- 2 100,00	
Total section		- 2 100,00	2 100,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 93/2017

VIREMENT DE CREDIT N°09.2017

Il convient de réajuster les prévisions budgétaires des comptes de salaires et de charges :

Article 6218 : Autres personnels extérieurs : La commune a fait appel au centre de gestion pour le remplacement d'un agent de mai à aout 2017.

En raison de la durée d'absence plus longue pour cet agent (1 mois de prévu au budget 2018), les crédits ouverts à cet article doivent être augmentés de 3 300 €.

Article 657362 : Subvention au CCAS : Il convient d'allouer une subvention complémentaire de 1500 euros au budget 2017 du CCAS, via le poste des dépenses imprévues.

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6218	Autre personnel extérieur		3 300,00
657362	Subvention au CCAS		1 500,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 800,00	
Total section		4 800,00	4 800,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification des crédits inscrits au budget primitif 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 94/2017

VIREMENT DE CREDIT N°10.2017

APUREMENT DES FRAIS D'ETUDES :

Il convient d'affecter les frais d'études mandatés à l'article 2031 aux comptes de travaux ayant suivis ces études. Ces affectations donnent lieu à un titre à l'article 2031 soldant l'étude et un mandat du même montant au compte d'affectation des travaux (2151-21311-2132-21318)
En conséquence les crédits budgétaires doivent être modifiés de la sorte à pouvoir émettre les titres et les mandats constatant ces affectations.

		DEPENSES	RECETTES
Articles	Intitulé	Augmentation de Crédits	Augmentation de Crédits
2031	Frais d'études		14 149,84
2151	frais études	599,16	
21311	frais études	7 726,16	
2132	frais études	2 236,52	
21318	frais études	1 435,20	
2151	frais études	2 152,80	
TOTAL		14 149,84	14 149,84
		14 149,84	14 149,84

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification des crédits inscrits au budget primitif 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 95/2017

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES POUR L'INTEGRATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)

Monsieur le Maire rappelle que :

Il a été proposé un transfert effectif des aires d'accueil des gens du voyage au Pays voironnais au 1^{er} janvier 2017, en application des articles L 1321-1 et L 5211-4-1 du CGCT : ce transfert a été acté par délibération modifiant les compétences légales obligatoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais lors du Conseil Communautaire du 29 novembre 2016 (délibération 16-302).

Conformément à la loi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a 9 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 pour établir son rapport : elle s'est donc réunie le 5 septembre 2017 afin de procéder à l'évaluation financière de l'intégration des aires d'accueil des gens du voyage. Les règles retenues pour le transfert sont les suivantes :

Afin de favoriser la solidarité et éviter que le transfert de la compétence soit plus onéreux pour les communes ayant remplies leurs obligations, il est retenu de prélever une enveloppe totale de 194 000 € (correspondant à un forfait moyen d'environ 2€/habitants) sur les communes, selon les modalités suivantes :

- A hauteur de 103 920 € sur Rives, Voiron et Tullins, soit le coût net de fonctionnement de la compétence ;

- -A hauteur de 90 080 € sur les autres communes selon une clef de répartition définie par la population DGF 2017.

Cette enveloppe de 194 000 € permettra de financer le coût net des dépenses de fonctionnement (104 000 €), le coût induit sur les fonctions support (40 000 €) mais également de provisionner une partie des investissements (50 000 €). Les modalités de financement du transfert retenues consistent en une neutralisation totale sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) des communes du territoire.

En contrepartie de la solidarité apporté par l'ensemble des communes, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'engage à traiter les problématiques liées au stationnement illicite sur les communes.

L'évaluation des charges transférées liées à cette intégration ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT le 5 septembre 2017.

La méthode d'évaluation retenue par la CLECT est la méthode dérogatoire.

Aussi, pour que les décisions prises par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées soient exécutoires, le rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes membres, et s'agissant d'une fixation dérogatoire des AC, il doit faire également l'objet d'une adoption à la majorité des 2/3 par le Conseil Communautaire et être également adopté par chaque commune intéressée par la fixation dérogatoire des AC dans les 3 mois qui suivent l'envoi du rapport par le Président de la CLECT.

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays Voironnais de notifier par délibération le nouveau montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport joint

Le Conseil municipal, après délibération, par 19 voix

Décide d'adopter le rapport établi par le Commission d'Evaluation des Charges Transférées pour l'intégration des aires d'accueil des gens du voyage.

Délibération N° 96/2017

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DES TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques, financiers et qualité du service transport envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.

Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations du service.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal par 19 voix ,

Donne son approbation pour le rapport présenté.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports:

La commission a rencontré le nouveau bureau du foot.

Monsieur Trouilloud signale que les courriers pour les demandes de subvention aux associations vont partir cette semaine.

Il donne les dates pour les différentes réunions concernant le budget 2018 :

Le 15 janvier : présentation des orientations budgétaires en réunion du conseil.

Le 25 janvier Réunion de travail sur le fonctionnement.

Le 5 février présentation en conseil du Compte Administratif.

Le 26 février réunion de travail sur l'investissement.

Le 19 mars vote du budget en réunion du conseil municipal.

Prochaine commission le 14 novembre 2017.

Urbanisme :

Pour lancer l'enquête publique concernant la modification du PLU, il est nécessaire d'attendre la réponse de la DREAL.

Madame Marrant doit rencontrer un responsable du service de collecte des ordures ménagères pour examiner les « points noirs » pour le ramassage des ordures ménagères. Il faudra trouver des solutions lorsque le camion de ramassage ne peut pas faire demi-tour sur les voies communales.

Madame Marrant fait le compte rendu du comité de pilotage du Plan Local de l'Habitat (PLH). Le Pays Voironnais se trouve en zone « tendue » pour le logement social. Il s'agit du rapport entre l'offre de logement et la demande. Etant situé en zone tendue, les communes qui dépassent le seuil démographique de 3 500 habitants sont obligées de construire 25 % de logements sociaux.

Une réunion a eu lieu avec le nouveau responsable du service instructeur des autorisations des sols du Pays Voironnais. La commune se situe en 6^{ème} position parmi les communes du Pays Voironnais pour le nombre de dossiers intruits.

Une réunion s'est déroulée en mairie pour évoquer l'ENS de l'Etang Dauphin. 31% des propriétaires ont vendu leur terrain ou ont signé une convention avec la CAPV.

Prochaine commission le 13 novembre 2017.

Travaux :

Le chauffage de l'église a été commandé. L'entreprise Botta devrait réparer la pompe de la fontaine des Chartreux. L'éclairage de la place de la Marmotte sera réparé lorsque la nacelle du Pays Voironnais viendra sur la commune. Les divers poteaux et barrières dans le centre Bourg ont été changés ou réparés.

Les travaux d'enrobés à Tolvon vont débiter ainsi que les travaux du puits perdus à la Rossetière.

L'entreprise Pilot Bourdon a commencé le 2 novembre l'installation du nouveau Columbarium.

Prochaine commission le 23 novembre 2017.

Vie du village :

30 candidats se présentent à l'élection du Conseil Municipal Enfants Jeunes (CMEJ) qui aura lieu le 14 novembre de 13 h 30 à 15 h 30 en Mairie. Seul 10 d'entre eux pourront être élus.

La cérémonie de la commémoration du 11 novembre aura lieu à 10 h 30, des enfants de l'école avec leur enseignant et des lycéens seront présents pour un chant et une lecture de texte.

Le 16 novembre deux commerçants invitent les Stéphanois à déguster le beaujolais nouveau à partir de 18 h.

Le 24 novembre « Livre à vous » sera lancé et le 25 novembre à 10 h la bibliothèque organise un atelier d'illustration de livre jeunesse et à 14 h Paul Fournel sera présent pour un temps d'échange avec les lecteurs.

La Stéphanelle sera présente pour le concert de Noël à la salle des fêtes, accompagnée d'enfants de l'école.

Le 2 décembre le centre Bourg sera décoré et à 18 h un vin chaud sera offert par la municipalité sur la place du puits partagé.

Le 3 décembre le Sou des écoles organise le marché de Noël 2017.

Prochaine commission : le 28/11/2017.

Enfance jeunesse et action sociale :

Madame PEYLIN remercie toutes les personnes (Mairies, associations, écoles etc...) qui ont fait une soupe pour le festival de la soupe qui prend de plus en plus d'ampleur.

Le même fournisseur que l'année dernière a été choisi pour la livraison des colis des aînés. Livraison qui se fera le 13 décembre. Les Jeux olympiques sera le thème du repas des aînés en janvier 2018.

Des travaux ont été faits aux écoles pendant les vacances : changement de rideaux, peinture d'une classe. L'installation du matériel dans la cour (table de ping pong, table de pique nique, poubelles, horloge) se fera mercredi prochain.

Lors des conseils d'école maternelle et élémentaire un premier échange à été fait sur le devenir des rythmes scolaire. Madame Peylin a fait part du sondage fait par la mairie. Une réunion se déroulera le 30 novembre en présence des enseignants, des parents d'élèves et de la municipalité sur ce sujet.

Prochaine commission festivité le 13 novembre 2017.

Clôture de la séance à 22 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 4 DECEMBRE 2017 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 13 novembre 2017